

Date de dépôt: 14 novembre 2007

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur:**

- a) P 1307-B Pétition contre la fermeture saisonnière des maisons de vacances Florimont et Nouvelle Roseraie**
- b) P 1326-B Pétition concernant les Maisons de vacances de l'Hospice général et de la Ville de Genève**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 octobre 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat les pétitions P 1307 et P 1326 sur la base d'un rapport de la commission des affaires sociales déposé le 11 juin 2002. Ce rapport ainsi que le texte des deux pétitions sont annexés au présent document.

1. Introduction et contexte général

Les maisons de vacances de Florimont (Gryon-sur-Bex, VD) et de la Nouvelle Roseraie (Saint-Légier-sur-Vevey, VD) ont pour mission d'accueillir des personnes retraitées ou au bénéfice de l'assurance-invalidité, domiciliées à Genève, pour une période d'une à trois semaines, selon les disponibilités.

La Nouvelle Roseraie appartient pour moitié à la Ville de Genève et à l'Hospice général. Quant au Chalet Florimont, il est entièrement propriété de l'Hospice général.

Les pétitions P 1307 et P 1326 ont pour origine la restructuration du fonctionnement de ces maisons. Leur taux d'occupation oscillant grandement en fonction notamment des saisons, les deux maisons étaient en déficit chronique. Le conseil d'administration de l'Hospice général a donc décidé de

réduire le nombre de semaines d'ouverture sur l'année, d'annualiser le temps de travail du personnel et d'avoir une direction unique pour les deux maisons.

La Commission des affaires sociales a décidé, dans son rapport déposé le 11 juin 2002, de renvoyer ces pétitions au Conseil d'Etat afin de permettre une meilleure évaluation des problèmes de gestion de ces maisons et des prestations offertes dans notre canton à cette catégorie de personnes.

2. Rapports de l'Hospice général sur la situation des maisons de vacances

Afin de pouvoir répondre à ces deux pétitions, le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) a demandé à l'Hospice général un rapport, qui met notamment en évidence les points suivants :

a) Recensement de l'offre de vacances pour personnes âgées

Il apparaît qu'aucune autre structure similaire n'existe dans le canton de Genève et ses environs. Les autres organismes existants offrent des prestations qui n'entrent pas en concurrence avec celles proposées par Florimont et la Nouvelle Roseraie.

b) Ouverture de l'offre de vacances aux personnes pensionnaires des établissements médico-sociaux (EMS)

Il s'est avéré que les conditions d'hébergement qu'offrent actuellement ces deux maisons de vacances ne correspondent pas aux normes imposées dans les EMS.

c) Réflexion sur un choix de tarification

Ces maisons de vacances pratiquent un tarif unique. Différents autres scénarios de tarification étudiés n'ont pas été retenus (coûts administratifs plus importants, risque de décourager des clients potentiels par une demande d'avis de taxation, création d'une inégalité par l'introduction des tarifs préférentiels aux bénéficiaires de prestations de l'OCPA).

d) Renforcement de l'information sur l'offre de vacances

Pour tenter de maximiser le taux d'occupation de ces deux maisons de vacances, un effort tout particulier a été fourni à travers la diffusion très large de brochures et de programmes complètement remaniés, qui mettent particulièrement en avant la qualité des services et des animations offerts par le personnel de ces deux établissements.

3. Situation actuelle

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la totalité du déficit de la Nouvelle Roseraie est prise en charge par la Ville de Genève et sa gestion est confiée à l'Hospice général. Par ailleurs, une convention a été signée entre les deux partenaires pour régler les points concernant la gestion de la maison par l'Hospice général et le financement du déficit.

Pour ce qui est du chalet Florimont, c'est pour l'instant le statu quo.

Les diverses actions menées ont permis une rationalisation importante des coûts de ces maisons de vacances tout en conservant la qualité des prestations fournies.

Lors de sa séance du 22 février 2007, le conseil d'administration de l'Hospice général a décidé de mandater la direction de rechercher des repreneurs potentiels afin de leur transférer la gestion des actions communautaires en faveur des personnes âgées, soit le Centre d'animation pour retraités (CAD) à Genève et les maisons de vacances de la Nouvelle Roseraie (Saint-Légier) et du Chalet Florimont. Cette décision prise par le conseil d'administration de l'institution est le fruit d'une réflexion sur les missions de l'Hospice général et sa stratégie pour l'avenir. Elle ne remet d'aucune manière en cause la qualité des prestations prodiguées par ces établissements à l'heure actuelle.

Deux autres pétitions (P 1621 sur les maisons de vacances et P 1622 concernant le CAD) ont été traitées par la commission des pétitions entre mai et juin 2007; les rapports ont été déposés le 30 août 2007 et sont inscrits à l'ordre du jour du Grand Conseil depuis septembre 2007.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer

Annexe :
Rapport P 1307-A / P 1326-A

ANNEXE

Secrétariat du Grand Conseil**P 1307-A
P 1326-A***Date de dépôt: 11 juin 2002**Messagerie***Rapport****de la Commission des affaires sociales chargée d'étudier les pétitions:**

- a) P 1307-A** **contre la fermeture saisonnière des maisons de vacances Florimont et Nouvelle Roseraie**
- b) P 1326-A** **concernant les Maisons de vacances de l'Hospice général et de la Ville de Genève**

Rapporteur: M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous l'excellente présidence de M^{me} Janine Berberat, la commission a étudié la P 1307 et la P 1326 lors des séances des 9 et 16 avril 2002.

Mme Stéphanie Downing, procès-verbaliste, a restitué les travaux de la commission avec une grande rigueur, qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Le président Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du DASS, M. Pierre-Antoine Gobet, directeur de Cabinet, M. Eric Etienne, directeur adjoint du DASS, assistaient aux séances.

Les maisons de vacances de Florimont et de la Nouvelle Roseraie ont pour mission d'accueillir des personnes retraitées ou au bénéfice de l'assurance invalidité, pour une période d'une à trois semaines. Ces maisons offrent des prestations hôtelières, d'animation, de soins de base et assurent la

sécurité des lieux. Le but – on l’aura compris – est donc d’offrir des vacances à ces personnes et s’inscrit dans une perspective de santé au sens large.

Il convient de souligner que ces maisons sont financées conjointement par l’Hospice général et la Ville de Genève. Plus précisément, cette dernière prend en charge 50% des frais de la Nouvelle Roseraie, le reste étant à la charge de l’Hospice général.

L’origine des pétitions est la restructuration du fonctionnement de ces maisons, appliquée depuis 2001. En effet, leur taux d’occupation oscillant grandement en fonction notamment des saisons, les deux maisons n’arrivent pas à boucler leur budget et sont en déficit chronique. En 1999, ce déficit s’élevait pour les 2 établissements à 1 508 470 francs et était pris en charge à 50% par la Ville pour la Nouvelle Roseraie, l’Hospice général payant le solde.

Partant, le Conseil d’administration a pris les mesures suivantes afin de réduire le déficit de 50% :

- 36 semaines d’ouverture pour les pensionnaires et 38 pour les collaborateurs ;
- annualisation du temps de travail ;
- direction unique pour les 2 établissements.

Il y a encore lieu de relever qu’il est possible, compte tenu de l’alternance des ouvertures, d’offrir des séjours 47 semaines par an. L’annualisation, quant à elle, grâce à des changements dans les horaires, a permis d’augmenter le taux d’encadrement.

En substance, les pétitions demandent :

- une politique d’information et de prospection visant à mieux faire connaître ces maisons ;
- un moratoire sur la restructuration et donc sur les mesures d’économies.

Les commissaires ont été sensibles aux inquiétudes et aux revendications des pétitionnaires et ont procédé à plusieurs auditions afin d’avoir une idée d’ensemble, le tableau le plus objectif possible de la situation.

Audition des pétitionnaires de la P 1307 : M^{mes} Laure Eggenberger, Herta-Maria Bader et MM. André Faver, Louis Falquet, Alfred Gris

Cette audition a permis de relever le rôle important que jouent ces maisons de vacances auprès d’une population âgée, ne pouvant plus voyager, mais désireuse de garder des moments de loisirs et de convivialité, bénéfiques pour leur santé physique et psychique.

Les pétitionnaires ont également mis l'accent sur la grande compétence du personnel et l'aspect sécurisant de l'encadrement infirmier, dévoué et attentif.

L'élément déclencheur de cette pétition a été l'information (fin 1999-début 2000), relayée par la presse, que ces maisons allaient subir une restructuration afin de diminuer de 50% le déficit enregistré par ces lieux de vacances pour aînés.

L'annonce de ces restructurations a entraîné les remarques suivantes :

- La fermeture annuelle de 16 semaines au lieu de 5 réduirait l'offre d'accueil de 25 % et diminuerait les inscriptions.
- La diminution du personnel du Chalet Florimont de 10 à 7,4 personnes et la diminution de la Nouvelle Roseraie de 10 à 7,2 personnes auraient pour conséquence une surcharge de travail pour le personnel restant.
- La suppression de l'un des postes de directeur (chaque maison ayant actuellement son propre directeur résidant : celui du Chalet Florimont de formation hôtelière, celui de la Nouvelle Roseraie infirmier de formation) entraînerait une surcharge de responsabilités pour le directeur unique. Mais aussi, elle supprimerait une présence ressentie comme très importante pour l'animation, la convivialité et la sécurité.

Des propositions concrètes ont été émises par les pétitionnaires :

- Ils admettent que le rehaussement des tarifs de 25% est justifié et qu'ils acceptent volontiers de payer 90 francs par jour au lieu de 70 francs afin de maintenir le niveau des prestations et les postes de travail.
- Ils proposent de réduire la fermeture à 8 ou 9 semaines par an.
- Ils émettent l'idée d'ouvrir en période creuse à des clubs d'aînés sportifs ou des groupements tel l'AVIVO.
- Le comité de défense des maisons pour personnes âgées pourrait faire la promotion de ces maisons de vacances au sein des clubs d'aînés.
- Une publicité (sans la mention « Hospice général ») pourrait être distribuée aux personnes n'ayant pas connaissance de ces maisons de vacances (destinée aux aînés n'ayant pas l'opportunité de se rendre dans des CASS).

Les pétitionnaires sont également sensibles au fait que l'Hospice général qui gère ces maisons est connoté « comme institution qui aide les plus démunis » et que cela peut entraîner une stigmatisation quant à la population qui les fréquente, empêchant les personnes plus à l'aise pour financer leur

séjour de s'inscrire. D'autre part, certaines personnes âgées, ne voulant pas avoir le sentiment d'être « assistées », pourraient renoncer à s'inscrire de peur de prendre la place « de celles qui en auraient plus besoin qu'elles ».

Les pétitionnaires rappellent que le financement des reconstructions et rénovations de la Nouvelle Roseraie et du Chalet Florimont a été entièrement assuré par des fonds hors de l'Etat (Loterie Romande, Fondation privée, dons de pensionnaires).

Le président du Département de l'action sociale et de la santé, Pierre-François Unger, souligne l'importance des séjours en maisons de vacances pour les personnes âgées, surtout au niveau des effets bénéfiques pour la santé. Il suggère que les maisons pratiquent des prix de pension adaptés aux moyens des bénéficiaires, au lieu d'un tarif unique ne tenant aucunement compte de la situation financière des personnes; certains pensionnaires ont certainement les moyens de payer davantage, ce qui permettrait un rééquilibrage des déficits. Sensible à l'argument portant sur l'image trop stigmatisante associée à l'Hospice général, il développe l'hypothèse de faire gérer ces maisons par la Ville de Genève. Le président Unger porte une attention particulière à une meilleure utilisation de ces ressources.

Audition de M. Claude Torracinta, président du conseil administratif, et de M. Robert Cuenod, directeur général de l'Hospice général

M. C. Torracinta annonce qu'un bilan complet de 2 années de fonctionnement du Chalet Florimont et de la Nouvelle Roseraie sera disponible à la fin de l'année 2002. Ce rapport sera présenté par M. J. L. Galetto.

Ces 2 établissements ont chacun 1 250 000 francs de dépenses annuelles pour des recettes de 500 000 francs. Malgré la publicité et le désir du conseil d'administration de l'Hospice général (HG) de maintenir l'existence de ces 2 maisons, la question de leur avenir se pose sous leur forme actuelle.

Lors de la précédente législature, et suite aux questions posées par la Commission des finances du Grand Conseil, M. Guy-Olivier Segond, alors en charge du DASS, avait demandé à l'HG de mener une étude sur l'opportunité de maintenir de telles prestations de vacances aux personnes âgées du canton.

Après concertation avec la Ville de Genève et la commission de surveillance de la Nouvelle Roseraie, le conseil d'administration de l'HG a décidé de maintenir l'existence de ces 2 maisons, tout en réduisant le déficit de moitié, sans tripler le prix de pension.

M. J. L. Galetto a été chargé d'étudier des solutions, tenant compte de la faible fréquentation de ces établissements durant certaines périodes de l'année (de 9 à 15%), ce qui a amené une augmentation de leur fermeture (alternativement) et la suppression d'un des postes de direction. Ces décisions ont été prises après concertation avec les partenaires concernés et les usagers et information dans la presse. Le but était de trouver des voies intermédiaires afin d'éviter la fermeture

Selon M. C. Torracinta, actuellement, l'existence de ces 2 maisons n'est plus menacée comme il y a trois ans, mais les objectifs suivants sont à maintenir :

- réduire le déficit de chaque maison à 400 000 francs par an. Objectif atteint notamment par la diminution du nombre de postes de travail (de 10 à 7,5), par des départs volontaires et à la retraite ;
- annualisation du temps de travail ;
- augmenter le nombre de nuitées pour arriver à un taux d'occupation de 80% (actuellement 75-78%).

D'autres propositions ont été prises en considération :

- mettre à la disposition de clubs d'aînés ces maisons à la basse-saison ;
- louer les locaux temporairement (sans le personnel) à un EMS.

M. R. Cuenod précise qu'un groupe de suivi, formé de représentants de syndicats et de la commission du personnel, est actuellement en place afin d'observer la mise en application de la restructuration.

Un commissaire relève un éventuel manque de communication de l'HG dans ces procédures, ce qui a pu créer des malentendus, entraînant une panique chez les usagers, panique qui a abouti aux pétitions.

Afin de maintenir une mixité sociale chez les usagers de ces 2 maisons, il apparaît important d'étudier une augmentation des tarifs en tenant compte des moyens de ces derniers ; 31% de la clientèle est au bénéfice de l'OCPA et un fonds compense les frais de séjour pour les personnes à revenus modestes.

Audition de M. Manuel Tornare, maire de Genève

M. M. Tornare précise que la Nouvelle Roseraie appartient pour moitié à la Ville de Genève et à l'HG. Quant au Chalet Florimont, il est entièrement la propriété de l'HG.

Après l'expérience de la fermeture de la Nouvelle Roseraie à Noël 2001, et compte tenu des réactions engendrées, il souhaite que ce lieu de vacances soit ouvert à Noël 2002. Une somme de 40 000 francs, trouvable grâce à des fonds gérés par la Ville de Genève, suffirait à financer l'ouverture à cette période.

M. M. Tornare a confié à M^{me} J. Schneider, ancienne membre de la commission administrative de l'HG, un rapport d'évaluation de la situation à fin avril 2002.

M. M. Tornare informe la commission que lors d'entretiens informels avec le président Unger, il a été évoqué la possibilité de céder la part HG de la Nouvelle Roseraie à la Ville de Genève pour solde de tout compte d'une créance de prestations fournies par la Ville de Genève à l'HG à hauteur de 7,5 millions, négociée par MM. Segond et Rossetti.

Des habitants de la Ville de Genève étant très demandeurs de ce lieu de vacances, ils pourraient en avoir la priorité (par analogie avec les crèches). M. M. Tornare rend la commission attentive au fait que, si la Nouvelle Roseraie devient propriété de la Ville de Genève, ce lieu ne sera pas en concurrence avec les prestations du canton, car il n'entend pas y développer des prestations médicalisées.

Des commissaires souhaitent connaître le pourcentage de pensionnaires de la Ville et des autres communes. M. Ph. Aegerter, directeur du Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, fournira ces chiffres.

Discussion et vote

Des libéraux annoncent qu'ils ne renverront pas les pétitions au Conseil d'Etat sans connaître les réponses apportées aux divers problèmes posés.

Les socialistes estiment qu'en renvoyant au Conseil d'Etat ces 2 pétitions, cela permettra d'étudier les problèmes de gestion et d'avoir une vision globale des prestations socio-sanitaires genevoises.

L'Alliance de gauche reste attentive aux conditions de travail du personnel, relève qu'il n'y a aucune garantie pour l'avenir de ces 2 maisons. Toutefois, elle soutiendra le renvoi des 2 pétitions au Conseil d'Etat.

Les Verts constatent qu'il y a une volonté des Autorités de ne pas fermer ces 2 maisons et soutiennent le renvoi au Conseil d'Etat.

Les radicaux, tout en soutenant le renvoi au Conseil d'Etat, relèvent le manque de concept d'ensemble des maisons de vacances pour personnes âgées. Ils demandent des réponses précises quant à la gestion des 2 maisons et proposent à la commission des Affaires sociales de déposer une motion.

L'UDC admet le renvoi au Conseil d'Etat, sans craindre une réduction de personnel de 25%, car il estime que trop de collaborateurs ne fournissent pas les prestations pour lesquelles ils sont salariés. L'UDC estime normal que l'on ferme ses 2 maisons lorsque le taux d'occupation est trop bas.

Le PDC souhaite le renvoi au Conseil d'Etat afin de permettre une meilleure évaluation des prestations offertes à cette population bénéficiaire, en partenariat avec la Ville de Genève.

La commission accepte le renvoi des 2 pétitions au Conseil d'Etat par :

Pour : 12 (1 AdG, 3 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 1 L, 1 UDC)

Contre : 2 (2 L)

Abstention : 0

Pétition (1307)

contre la fermeture saisonnière des maisons de vacances Florimont et Nouvelle Roseraie

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le groupement susnommé prie le Grand Conseil de bien vouloir se pencher, lors de sa prochaine session, sur l'avenir des deux maisons de vacances, citées en exergue.

Afin des réduire le déficit une première mesure, prévoyant une fermeture saisonnière de 4 mois, est projetée dès 2001. Les conséquences de ce projet nous inquiètent aussi bien en regard des pensionnaires que des salariés dont plusieurs postes de travail seront supprimés. D'autre part l'annualisation des postes de travail aboutira à des horaires de travail de plus de 10 heures par jour.

Le déficit émane d'un taux d'occupation saisonnier trop faible, il faut donc chercher à augmenter celui-ci dans toute la mesure du possible. Il s'agit de diffuser l'offre plus largement pour atteindre toutes les personnes retraitées et donc potentiellement intéressées. Il faudra trouver un moyen d'atteindre cette partie de la population qui, ne fréquentant pas d'association, ignore cette possibilité de se ressourcer.

D'autre part, la suppression d'un des deux postes de directeur ne permettra certainement pas de maintenir la qualité des prestations offertes, or c'est une question primordiale si l'on veut véritablement promouvoir l'offre.

Nous sommes bien conscients que les finances sont limitées mais notre conviction est qu'en prospectant plus efficacement l'augmentation du nombre de vacanciers cela permettra de diminuer le déficit. Nous pensons que comme par le passé c'est un devoir social pour l'Hospice général de soutenir ces maisons financièrement.

Nous nous permettons de demander au Grand Conseil :

- un moratoire jusqu'à ce que tous les partenaires entrant en considération aient été consultés (ex. associations des personnes âgées, groupes de retraités des syndicats ou d'entreprises, etc.) et
- une nouvelle politique de prospection testée.

Nous vous remercions de bien vouloir donner suite à notre requête et restons à votre disposition pour un entretien.

N. B. : 204 signatures
*Groupement des pensionnaires
des Maisons de vacances*
p.a. M^{me} Laure Eggenberger
102, rue de Carouge
1205 Genève

Pétition

(1326)

concernant les Maisons de vacances de l'Hospice général et de la Ville de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

constatent

- que les mesures décidées concernant les Maisons de vacances, soit le Chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie, gérées par l'Hospice général ainsi que la Ville de Genève pour l'une d'entre elles risquent de mettre en péril à terme leur existence même;
- que ces mesures remettent en cause la qualité de l'accueil dans ces maisons de vacances, notamment par leur fermeture durant 16 semaines dans l'année (y compris pendant les fêtes de fin d'année pour l'une d'entre elles) et la compression des effectifs du personnel d'encadrement;
- que l'objectif visant à diminuer de moitié les « pertes » financières générées par ces Maisons de vacances est une grave atteinte à des prestations sociales et médico-sociales;
- que les prestations offertes par ces Maisons de vacances doivent faire partie du réseau d'aide sociale genevois et que, à ce titre, on ne saurait prétendre à une rentabilité financière;
- qu'en aucun cas ces Maisons de vacances ne sauraient être assimilées ou même comparées à des offres hôtelières ou de loisirs touristiques, mais comme des lieux de détente et de ressourcement, qui s'insèrent dans une perspective de prévention de l'état de santé global des personnes âgées et apportent une contribution spécifique au maintien à domicile,

demandent

- la suspension des mesures d'économies prises conjointement par l'Hospice général et la Ville de Genève;
- la couverture financière du déficit d'exploitation des Maisons de vacances par l'Etat de Genève au travers du subventionnement de l'Hospice général, assortie d'une participation de la Ville de Genève;
- l'ajustement des prix de pension à un niveau raisonnable permettant à toutes les couches de la population d'accéder à ces Maisons de vacances, le cas échéant avec l'aide financière de l'OCPA ;
- la mise en place d'une véritable politique d'information visant à faire connaître, tout particulièrement aux personnes âgées, les prestations offertes par ces Maisons de vacances, notamment par le biais du réseau social et médico-social genevois.

N. B. : 31 signatures
Syndicat SSP-VPOD et SIT
6, rue des Terreaux-du-Temple
1201 Genève